

**Séminaire de recherche LADEC – Maison d'Izieu : REGARDS INTERDISCIPLINAIRES SUR LES CRIMES DE MASSE - ANTHROPOLOGIE, DROIT ET HISTOIRE**

Ce séminaire est filmé et retransmis en direct. Si vous souhaitez le suivre, il vous suffit d'en faire la demande : [S'INSCRIRE À LA VISIO](#)

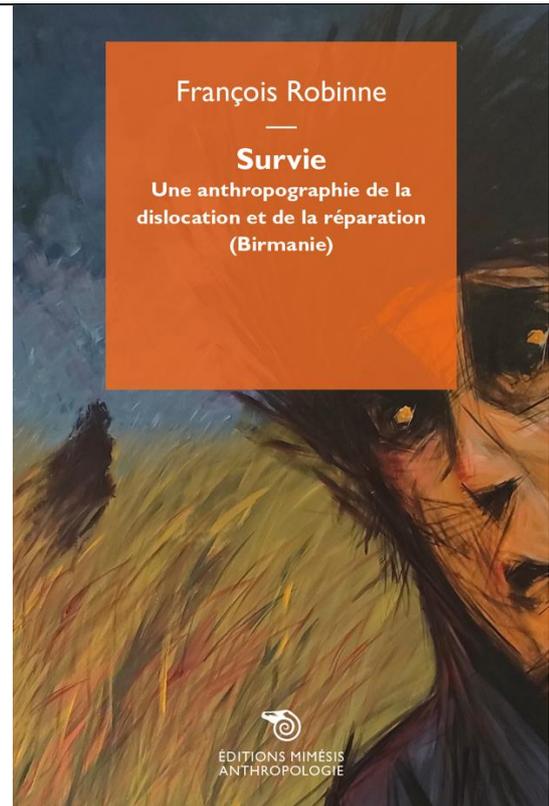
**14h00 à 17h00 : Salle Elise Rivet, 14 avenue Berthelot – 69363 Lyon cedex 07 – France**

Séance du 22 novembre 2024 :

**François ROBINNE**

**Survie. Une anthropographie de la dislocation et de la réparation.** Paris, Éditions Mimésis, collection "Anthropologie" (parution 2025)

**Accusations de génocide et de crimes de guerre n'entravent pas les exactions de la junte birmane dans sa guerre intérieure. C'est le sujet de l'ouvrage "Survie. Une anthropographie de la dislocation et de la réparation".**



**Résumé :** Troisième en date, le coup d'État du 1<sup>er</sup> février 2021 par la junte birmane tranche avec les précédents. Non pas seulement du fait de l'instauration sur la longue durée de la terreur ordinaire, ni même de la résilience d'une société civile habituée à composer avec les contraintes dictatoriales. Cette fois-ci, ce ne sont plus seulement des catégories de population minorisées ou marginalisés — groupes ethniques et communautés religieuses — à être prises pour cible mais bien la société civile dans son ensemble, toutes origines rurale ou urbaine, toutes confessions, toutes classes sociales et catégories d'âges confondues. L'autre grand changement de cette "Révolution de Printemps" tient au fait que la "Génération Z" ne mène pas seulement un énième combat *contre* un régime dictatorial, mais *pour* l'émergence d'un projet de société dont l'éphémère transition démocratique a laissé entrevoir la possibilité.

Pour en rendre compte, le choix est fait d'une approche multisituée — en France vers où convergent nombre de demandeurs d'asiles, en Thaïlande où la condition sans papiers devient problème d'État, en Birmanie via les réseaux sociaux par la force des choses. Regard d'anthropologue auprès de déplacés, d'exilés, de réfugiés et autres apatrides ; regard croisé sur les notions de guerre intérieure de respect mêlé de crainte, de désocialisation totalitaire, de réparation. Avec *in fine* un même discours réflexif sur le fait d'être indésirable en son propre pays et, par contraste, une réflexion autour d'un insaisissable espace partagé.

**Mots clé :** Asie du Sud-Est, Birmanie, coup d'État, propagande, indésirabilité, vulnérabilité, personnes déplacées, exilés, apatrides, sans papiers, réfugiés, désocialisation totalitaire, dislocations, déliaisons, réparations, carrefours sociaux, espaces partagés

**Biographie :** François Robinne est anthropologue, directeur de recherche émérite au CNRS, membre de l'Institut de Recherches Asiatiques (IrASIA, Aix-Marseille Université). Faisant suite à *Birmanie. Par-delà l'ethnicité* (Dépaysage 2021), ouvrage dans lequel il s'empare des carrefours sociaux pour en décrypter la consistance, *Survie. Une anthropographie de la dislocation et de la réparation* interroge l'accélération du changement social dans un contexte où la terreur est érigée en intérêt supérieur de l'État.

**Dix références :**

- Agier, Michel, 2022, *La peur des autres. Essai sur l'indésirabilité*. Paris, Bibliothèque Rivages.
- Le Courant, Stefan, 2022, *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État*, préface de Michel Agier. Paris, Seuil, La couleur des idées.
- Luz, 2015, *Catharsis*. Paris, Futuropolis.
- Marcus, G.E., 1995, « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology* 24 : 95-117.
- Mermier, Franck et Alessandro Monsutti (coordinateurs), 2023, *Guerre civile ?* Paris, PUF, *Monde commun* 08, illustré par Seif Eddine Necchi.
- Naepels, Michel, 2006, « Quatre questions sur la violence », *L'Homme* [En ligne], 177-178 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21787>.
- ¼ 2019, *Dans la détresse. Une anthropologie de la vulnérabilité*. Paris, Éd. de l'EHESS.
- Prasse-Freeman, Elliott, 2023a, *Rights Refused. Grassroots Activism and State Violence in Myanmar*. Stanford, Stanford University Press.
- Robinne, François, 2023a, "De l'autre côté de la frontière. Quelles formes de socialisation dans un contexte de désocialisation totalitaire?", article accompagné de dix illustrations, in *Anthropologie et sociétés* 47-3.
- Waters, Tony & Ashley South, & Chayan Vaddhanaphuti & Luke Corbin (eds.), 2021, *Moving Around Myanmar: Migration in, from and back to Burma*. Chiang Mai, Regional Center for Social Science and Sustainable Development (RCSD), Chiang Mai University Press.

**Le projet global « Regards interdisciplinaires sur les crimes de masse – Anthropologie, Droit et Histoire »**

Massacre, crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide... autant de termes qui sont devenus objets du droit après la Seconde Guerre mondiale. La césure historique qu'a constitué cet événement est notamment signifiée par deux rejets fondamentaux : 1) la disqualification définitive de la raciologie et du classement hiérarchique des groupes humains, 2) la condamnation universelle de l'entreprise coloniale.

Ces nouveaux objets du droit ont principalement été formés sur la base des décisions judiciaires des procès des crimes de masse commis par l'Allemagne nazie. Ces instructions créent un nouveau cadre juridique, qui se donne pour ambition d'ouvrir une ère où l'élaboration de différentes convention et traités sont sensés contribuer à la domestication et à la maîtrise de la violence pour qu'elle ne devienne pas extrême. Néanmoins les grandes puissances se sont souvent abstenues de les ratifier afin de ne pas en subir les conséquences. Depuis lors, les définitions données à ces qualifications juridiques sont en constante évolution. Les conflits et rapports de force contemporains nécessitent d'être pris en compte. Ces situations nouvelles impactent non seulement la perception des violences contemporaines mais elles contribuent aussi à reconsidérer celles du passé, remodelant ainsi les catégories. Certaines violences jugées désormais « extrêmes » sont mises hors la loi et comme telles, durement sanctionnables.

(Coordinateurs : L. Braisaz, D. Dimitrijevic, T. Duriez, A. Nugues-Bourchat)